La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 25.124

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE-PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC

ARRETE TEMPORAIRE
Suivi par : V. REINO DA SILVA

OBJET : DEROGATION EXCEPTIONNELLE RELATIVE AUX NUISANCES SONORES ENGENDREES PAR LES TRAVAUX AVENUE PIERRE CORNEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 30 septembre 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

Vu la demande formulée par la société EUROVIA sise au 48 avenue Gabriel Péri 78360 MONTESSON, afin de procéder à des travaux de réfection de l'enrobé sur chaussée,

Considérant que ces travaux nécessitent la mise en place de mesures d'exploitation temporaire au droit de la zone de chantier.

Considérant néanmoins qu'il y a lieu d'établir des plages horaires particulières pour préserver la tranquillité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société EUROVIA sise – 48 avenue Gabriel Péri 78360 MONTESSON est autorisée, à titre exceptionnel, à réaliser des travaux sur l'avenue Pierre Corneille à LA CELLE SAINT-CLOUD.

ARTICLE 2 : Toutes précautions devront être prises pour limiter les nuisances sonores :
- du lundi 11 août 2025 au vendredi 15 août 2025, entre 21h00 et 06h00.

ARTICLE 3 : L'affichage du présent arrêté relève de la responsabilité de l'entreprise intervenante pendant toute la durée du chantier et ne devra en aucun cas être fixé sur le mobilier urbain par du ruban adhésif.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de la Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le 06 AOUT 2025

Pour le Maire,

Laurent BOUMENDIL
Conseiller municipal